PRÉFET
DE L'AUDE

Liberté
Égalité
Fraternité

Commission pour la sécurité contre les risques
d'Incendie et de Panique dans les
établissements recevant du public
Arrondissement Narbonne

PROCES-VERBAL

Visite périodique du 17/02/2026

Dossier suivi par : Lieutenant 1ère classe DALLEAU Sophie

Téléphone : 04.68.79.59.53
Courriel : prevention@sdis11.fr

ETABLISSEMENT : MAISON DES JEUNES

OBJET : Visite périodique

TYPE : L - CATEGORIE : 3
Activité annexe : N O R X

ADRESSE : 2 RUE MARAT
COMMUNE : 11200 LEZIGNAN-CORBIERES

La Commission de Sécurité a procédé à la visite de l'établissement mentionné ci-dessus.

CONCLUSION :

La commission émet un AVIS

Favorable :

- ☐ À l'ouverture de l'établissement
- ☐ A la réception des travaux
- ☒ À la poursuite des activités de l'établissement

Défavorable :

- ☐ À l'ouverture de l'établissement
- ☐ A la réception des travaux
- ☐ À la poursuite des activités de l'établissement

Compte tenu de :

La Présidente,

Patricia DUHAIL

(Exemplaire destiné au Maire)

Carcassonne, le 17/02/2026

GROUPEMENT GESTION DES RISQUES

SERVICE PREVENTION

Document rédigé par : Lieutenant 1° classe DALLEAU Sophie

Dossier : Visite périodique
Référence : 0009

Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements recevant du public Arrondissement Narbonne

RAPPORT DE VISITE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
(Application du Décret 95-260 du 08 mars 1995 modifié)

NUMERO ETABLISSEMENT : 1790

NOM OU RAISON SOCIALE : MAISON DES JEUNES

ADRESSE : 2 RUE MARAT

COMMUNE : 11200 LEZIGNAN-CORBIERES

TYPE DE VISITE : Visite périodique

DATE ET HEURE..... : 17/02/2026 à 13:30

REPRESENTANT DE LA DIRECTION DE L'ETABLISSEMENT : Monsieur SANS Julien

SDIS de l'Aude – Groupement Gestion des Risques – ZI la Bouriette BP 1053 – 11870 CARCASSONNE Cedex 9

DESCRIPTION :

Descriptif établissement :

Le bâtiment est sur 4 niveaux distincts, il comprend :

- **Au R+2 :** 18 chambres dont 2 réservées aux PMR, 3 salles d'activités (dont une grande), 1 sanitaire,1 local rangement buanderie, 1 local technique.
- **Au R+1** : 1 salle de danse avec 2 vestiaires, local technique pour le traitement de l'air et un local rangement matériel de danse, 1 salle de musique, 1 bureau, 4 salles de réunion séparées par une cloison amovible, 1 bloc de sanitaires divisé en 2 parties, 2 locaux de rangement, 1 local technique.
- **Au rez-de-chaussée** : 1 salle de spectacle avec régie et placard, 1 salle informatique, 1 chaufferie alimentée au gaz de ville, 1 salle de réunions, 1 local technique (TGBT), 1 foyer cafétéria avec bar et réserve, 1 salle de jeux, 1 ensemble de 5 bureaux avec hall d'accueil, local rangement centrale incendie SSI, 1 bloc de sanitaires, 2 sanitaires PMR.
- **Au rez-de jardin** : 2 ateliers ski, 1 salle d'activités ski, 1 salle poterie, 1 salle de dessin, 1 réserve de matériel, 1 buanderie, 1 salle de restauration avec cuisine isolée et ses locaux annexes, 1 vestiaire avec coin d'aisance, 2 locaux techniques (armoires relais TGBT).

EFFECTIF DES PERSONNES RECUES :

- Public : 669
- Personnel : 18
- Total : 687
- Dont capacité sommeil : 57 personnes

CLASSEMENT :

Etablissement du **TYPE** L - **CATEGORIE** 3

Avec activités annexes de types : N O X R

DATE DE LA DERNIERE VISITE :

DATES	AVIS	OBSERVATIONS
- 09/01/2023	Favorable	Visite périodique

REGLEMENTATION

- Code de la Construction et de l'Habitation.
- Arrêté du 25 Juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP).
- Arrêté du 25 octobre 2011 modifié portant approbation des dispositions particulières du type O (Hôtels et pensions de famille).
- Arrêté du 21 juin 1982 modifié portant approbation des dispositions particulières du type N (Restaurants et débits de boissons).
- Arrêté du 5 février 2007 modifié portant approbation des dispositions particulières du type L (Salles à usage d'auditions, de spectacles, de réunions ou à usages multiples).
- Arrêté du 04 Juin 1982 modifié portant approbation des dispositions particulières du type R (Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centre de vacances, centre de loisirs sans hébergement).
- Arrêté du 04 Juin 1982 modifié portant approbation des dispositions particulières du type X (Etablissements sportifs couverts).

PIECES PRESENTEES

	Date de Vérification	Organisme où Entreprise	Référence Rapport	Observations
Electricité, éclairage (Code du travail)	15/07/2025	VERITAS	8136926/86.5.1.P	RAS
Electricité, éclairage (ERP)			8136926/86.5.1.RVRE	RAS
Eclairage de sécurité				
VMC	09/12/2024	FIALIN	Attestation	RAS
Installation de cuisson	19/01/2026	VERITAS	8533361/2.8.1.R	RAS
Ascenseur (Contrôle périodique)	05/02/2026	SAULIERE	Voir registre de sécurité	RAS
Ascenseur (Contrôle quinquennal)	15/12/2025	VERITAS	8533361/3.1.1.R	RAS
Extincteurs	06/10/2025	SNSI	Bon N°56316 (voir registre de sécurité)	RAS
Système de sécurité incendie - alarme (Contrôle annuel)	29/09/2025	JD2M	Voir attestation de vérification dans le registre de sécurité	RAS
Système de sécurité incendie - alarme (Contrôle triennal)	12/12/2025	VERITAS	8533361/1.3.1.R	2 observations à lever
Désenfumage naturel	06/10/2025	SNSI	Bon N°56316 (voir registre de sécurité)	RAS
Formation (SSI - Alarme)	03/01/2023	JD2M	Procès-verbal de formation du SSI dans le registre de sécurité	RAS
Formation (Exercices d'évacuation)	31/05/2023	Interne	Registre de sécurité	RAS

ESSAIS :

Des essais de fonctionnement ont été effectués ; ils concernent les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT DES APPAREILS, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS	FONCTIONNEMENT		RESULTAT SATISFAISANT		OBSERVATIONS
	OUI	NON	OUI	NON	
☒ Portes des issues de secours	X		X		
☒ Installations de désenfumage : ☒ Naturel	X		X		
☒ Eclairage de sécurité : ☒ D'évacuation	X		X		
☒ Système de sécurité incendie : ☒ DAI, ☒ DM, ☒ Alarme incendie	X		X		

FORMATION "INCENDIE" DU PERSONNEL

☒ Est réalisée

LES EXERCICES D'EVACUATION :

☒ Sont organisés

PRESCRIPTIONS PERMANENTES

- Tenir à jour le registre de sécurité (R143-44)
- Faire vérifier annuellement les installations techniques (moyens de secours, électricité, ascenseur) et l'annexer au registre de sécurité (R143-34 et GE 6)
- Former et instruire le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie et sur la manipulation des moyens d'extinction (MS48).
- S'assurer que les portes de recoupement se ferment correctement lors du déclenchement de l'alarme incendie et que les portes des salles et les issues de secours soient déverrouillées et maintenues libres en permanence afin de permettre une évacuation sûre et rapide du public (CO 35).

PRESCRIPTIONS

1. Fournir l'attestation de levée des réserves du rapport de vérification triennal du SSI (GE 6).
2. Revoir le réglage des portes des locaux à risque afin que la fermeture soit totale (CO 28).
3. Mettre en place une procédure pour l'évacuation des personnes présentant un handicap et l'annexer au registre de sécurité (GN 8).
4. Mettre en place des chaises avec un système d'accroche dans la salle de spectacle (L 20).

Nota : Ce document ne vaut pas avis de la commission de sécurité.